REDACTION ET ADMINISTRATION 11 bis, Rue Roquepine PARIS C.O.P. Parle 1258-03 Directeur : Ch. SAVOUILLAN Anj. 06-20

ORGANE DE LIAISON DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'OUVRIERS, MPLOYES, TECHNICIENS ET ACENTS DE MAITRISE DE LA METALLURGIE DE LA REGION PARISIENNE

APRÈS LA CONFÉRENCE Nationale Économique

ANS son rapport général à la séance de clôture de la Conférence Nationale Economique, M. Lamour (C.G.A.) a précisé une fois encore, quel a été le but de cette Conférence : « Assainissement de la situation économique par l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs, sans augmentation réelle du coût de la vie ». Considérant que ce but n'a pas été atteint, le Secrétaire Général de la C.F.T.C. a dit bien haut ce que pensent de très nombreux travailleurs : malgré tous les méritoires efforts et tous les travaux, le salaire minimum vital n'est pas encore garanti à la base. Si la Conférence a apporté de sérieuses modifications et de substantiels relèvements, le manœvre ordinaire est encore dans une situation fort difficile avec un salaire pas du tout en rapport avec le coût de la vie.

de la vie.

Il faut dire aussi que les résultats de cette Conférence n'ont pas été acoueillis avec grande joie par les travailleurs, car ceux-ci ont peur, peur de la hausse des prix.

E parle-t-on pas de pain à 14 francs le kilo, le lait à 9 et 11 francs le litre ? Ne parle-t-on pas de l'augmentation du prix du charbon ? Et nous connaissons, sur l'ensemble des prix, les répercussions d'une hausse de ce genre; ne parle-t-on pas encore de l'augmentation du prix des transports, du gaz, de l'électricité, etc... Avec des mesures de ce genre, croit-on que le pouvoir d'achat des travailleurs va être conservé ? Mais c'est vers de nouvelles restrictions des possibilités de vie des travailleurs que nous nous orientons.

restrictions des possibilités de vie des travailleurs que nous nous orientons.

La situation est donc loin d'être réjouissante, elle réclame des travailleurs une action toujours cohérente et puissante. Tant que nous n'avons pas obtenu pour la catégorie la plus défavorisée le minimum vital, nous n'avons pas à être satisfaits. Les résultats de la Conférence s'ils sont acceptés par le gouvernement, seront un pas en avant, mais un pas qui n'est pas suffisant.

C'est pour ce minimum vital, non encore atteint, que nous devons continuer à agir. Le rapport lui-même déclare que « l'institution d'un salaire minimum vital, tel que l'ont préconisé la C.G.T. et l'U.N.A.F., permettrait de faire face avec certitude aux exigences de la vie individuelle et familiale » que « l'on y parviendra en définissant sur des bases saines le coût réel de la vie, » Pour cela, reprenant un souhait si souvent formulé par la C.F.T.C., « Il faut un comilé du pouvoir d'achat qui procédera à un examen aussi exact que possible du coût de la vie. »

A classe ouvrière est pleine d'anxiété pour l'avenir, elle ne comprend pas qu'on lui fasse supporter à elle seule le poids de toute notre misère. Les travailleurs pensent aussi à leurs vieux camarades à qui la maigre pension ne donnera bientôt plus le pain quotidien. Il y a trop de misère en France qui coudoie trop de luxe, il y a trop de Français qui ne mangent pas à leur faim à côté d'autres qui vivent dans l'opulence, mieux qu'autrefois.

Nous lutterons donc pour un salaire vital, nous nous éléverons contre toute hausse, nous agirons pour que baissent les prix, maigré la déception, la misère, il ne faut pas faiblir, blen au contraire, il faut plus que jamais renforcer la puissance de notre action.

Ch. SAVOUILLAN.

Voici venus les beaux jours et, avec eux, la période tant attendue des congés payés.

A tous les travailleurs, la « Voix des Métaux » dit : Bonnes vacan-

Mais élle voudrait pouvoir formuler ce souhait sans restriction et, hélas I il y aura encore cette année des milliers de travailleurs qui ne pourront aller se reposer à la campagne, ou à la mer, et qui resteront, comme pendant la dure epreuve, dans la vie enfiévrée des grandes villes.

Et pourtant, plus que jamais, les travailleurs, les familles ouvrières et les enfants ont besoin de détente et d'air pur.

Quand on songe aux ravages que font tous les jours la sous-alimentation, la fatigue, le surmenage, la tuberculose, on a le droit de réclamer une meilleure part pour tous ces travailleurs ou travailleuses et leurs enfants.

Or, faites une retite enquête au-Mais elle voudrait pouvoir for-

Or, faites une retite enquête au-tour de vous et vous serez frappes du faible pourcentage de ceux qui peuvent « se payer des vacances ».

En effet, étant donné la modicité des ressources, en regard du coût de la vie, du prix des transports et des pensions d'hôtels, il est véritablement impossible à une famille ouvrière de pouvoir envisager, ne serait-ce même qu'un simple déplacement.

Nous savons certes que certaines organisations officielles ou privées ont pris de belles initiatives qui vont permettre à un grand nombre d'enfauts et de famille de pouvoir bénéficier d'un séjour reconstituant, mais l'étendue de ces initiatives est forcément limitée. C'est pourquoi nous demandons que l'on organise rapidement les vacances populaires.

LIRE LA SUITE EN 2º PAGE 4º COL

et prime de vie chère

Il nous faut revenir, une fois de plus, sur le problème des salaires et pourquot?

Parce que, depuis le 28 avril 1946, en Comtié National, la C.F.

T.C. a demandé, pour « l'immédiat ». l'octroi d'une prime de l'entre de 1500 francs à l'ensemble des travailleurs, indèpendamment d'une augmentation de 50 0/0 des compléments familiaux.

Nous disons également qu'une ét 50 0/0 des compléments familiaux.

Nous disons également qu'une ét 50 0/0 des compléments familiaux.

Nous disons également qu'une ét 50 0/0 des compléments familiaux.

Mais en ordre générale des salaires est nécessaire et qu'il fau-dra opèrer les rajustements qu'exige la justice, en particulier, le besoin de sauve parder la hiérarchie indispensable.

Mais, pour l'instant, il faut donner aux travailleurs il possibilité de subvenir aux besoins de leur famille, faute de quoi c'est une ère de troubles sociaux qui s'ouviria bienlot.

Nous indiquons que dans son Congrès National qui s'est tenu les gent des stravailleurs — en particulier, des jeunes et des femmes — la C.F.T.C. a déclaré familieurs une majoration de 1,500 francs par mois, a valoir pour une et le marche noir et gaquer ainsi comporter la fixation, dans un délai de trois mois, ou salaire minimum vital vu traitement de base du manauvre non spécialisé ou assimité.

La revalorisation, par voie de conséquence, de tous les traitements et soulures et le marche noir et gaquer ainsi en même temps que la bataille de la revelorisation, par voie de conséquence, de tous les traitements et la luite vértablement efficace content du revisaline minimum vital vu traitement de base du manauvre non spécialisé ou assimité. assimilé.

La revalorisation, par voie de conséquence, de tous les traitements et salaires, à tous les échelons, par application de coefficients hiérarchiques établis ou à établir.

établir.

2. De majorer en même temps de 100 0|0 le montant des compléments familiaux et l'application sans délai de la loi du 20 mai 1946, cela à titre provisoire, dans l'attente d'une révision générale du régime des compléments familiaux, destinés à modifier, au profit des familles ouvrières, la répartition du pouvoir d'achat.

3. De supprimer l'abattement de

3. De supprimer l'abattement de 10 0/0 encore maintenu dans cer-taines professions, pour le travail

Le Congrès a rappelé le mandat donné aux militants C.F.T.C., membres des Commissions consultatives, des Comités des prix, de se refuser à examiner tout dossier de relèvement de prix de vente aux consommateurs.

aux consommateurs.

Convaincu par l'expérience des mois passés que ces mesures n'auront d'efficacité qu'intégrées dans une politique d'ensemble; que cette politique doit avoir notomment pour objet de téorganiser l'appareil de distribution beaucoup plus lourd en France qu'à l'étranger.

Résolu à prendre sa part de responsabilité dans la formation et l'exécution de cette politique à laquelle doivent être associées toules les forces vives de l'économie française, il a réclamé la convocation d'une Conférence nationale de politique économique rassemblant les représentants du gouvernement, des directions privées ou nationalisées et des organisations syndicales. syndicales.

syndicales.

Ainsi s'est exprimé notre Comité national puis notre Congrès.

Que s'est-it passé depuis!

Nous avons vu la C.G.T. à la veille des élections, sortir d'une réserve à laquelle nous nous étions accoulumés, réclamer une augmentation générale des salaires de 25 0/0. Par la plume de Léon Jouhaux, il avait semblé un instant que les deux grandes Centrales ouvrières alloient pouvoir se mettre d'accord pour une même revendication mais il n'en a rien été, la C.G.T. maintenant sa demande d'augmentation de 25 0/0, la C.F.T.C. restant sur sa position de prime de vie chère mensuelle immédiate de 1500 fr. pour tous les travailleurs. Puis le Comité national du Patronat français nous a offert, pour augmenter notre pouvoir d'achat, les mesures sulvantes:

Réduction provisoire des cotisa-

Sous l'aspect du « cumul » se pose en notre temps, au travailleur conscient et tant soit peu militant, le problème de la coexistence dans la même personne de l'activité politique et de l'activité syndicale, ou plus généralement, de l'harmonisation de divers ordres d'activité. Essayons de dégager sans parti pris les aspects de la question.

Deux groupes essentiels d'objections au « cumul »: d'ordre pratique et matériel, d'ordre moral et psycholo-

matèriei, a orare
gique.
Nombre de nos militants a cumulent, s. Lequel n'a pas une fonction,
parfois très active, sur le plan local,
départemental, voire national, dans
un ou plusieurs groupements: prisonniers, maquisards, anciens combattants, familles nombreuses, action catants, familles nombreuses, action caun ou plusieurs groupements: prisonniers, maquisards, anciens combattants, familles nombreuses, action catholique, œuvres sociales ou éducatives?... Pourtant personne ne propose d'interdire ou même de réglementer ces cumuls. Le militant, même entièrement donné d une noble cause, reste un homme libre pour d'autres activités évidemment compatibles. Affaire de méthode, de loisirs, de puissance de travail, de dévouement... Les « usagers » et les militants de leur secteur syndical sont juges du cas d'espèce : avantages, inconvénients et résultats. Tant que sont satisfaites les exigences raisonnables des mandants et de la fonction syndicale, il serait déraisonnable et injuste de s'opposer au « cumul ». Au contraire, la « politique de présence » prend alors tout son sens. Les objections « pratiques » manque de temps, d'attention, d'attachement, n'ont donc pas une valeur générale.

Dans quelle autre mesure et pourquoi en vat-til différenment pour le cumul avec une activité politique? Ici surgissent les objections, morales et psychologiques, « d'inffiltrations ». « d'ingérences ». de « confusions »... Soyons nets. Pour que ces risques existent, il n'est pas indispensable que la politique de parti soit introduite parmi nos militants sous forme de parlementaires ou de personnages assumant un mandat ou une direction politique, modeste ou considérable. Il y suffirait, si ces méthodes avaient cours chez nous, d'un « noyautage » discret d'éléments déloyaux ou « confusionnistes ». Au fond, it n'y a donc comme garanties véritables que la probité de conscience de nos militants qui s'intéressent de plus près (comme c'est leur droit) à la politique, jointe à la vigilance fraternelle mais ferme des autres militants.

Réduction provisoire des cotisa- LIRE LA SUITE EN 3º PAGE 1º COL.

LIBERTE SYNDICALE

trouvent en lutte ouverte avec leurs camarades de la C.G.T., quant à leur représentativité et leur droit à discuter des intérêts propres à leur

Il se trouve même des entreprises où la C.G.T. refuse toute forma-tion de section C.F.T.C., arrachant l'affichage et supprimant le panneau réservé à l'affichage de la C.F.T.C., sans que la Direction ne lève seulement le petit doigt pour y faire une objection légale.

Nos camarades de la C.G.T., certains du moins, auraient-ils la mé-moire si courte qu'ils ne se souviennent encore de jours pas très lointains pourtant où, oubliant toute divergence idéologique ou politique, tous les syndicalistes sincères et clairvoyants s'étaient unis pour lutter contre l'opresseur et reconquérir une liberté si chèrement acquise au prix de la vie de tant des nôtres?

Il nous souvient qu'à Alger, la C.G.T. et la C.F.T.C. avaient con-elu des accords reconnaissant la représentativité des deux grandes centrales syndicales; puis, en septem-bre 1944, un accord solennel était pris reconnaissant la liberté pour chacun d'adhérer au syndicat de son

Nous pouvions alors espérer qu'une nouvelle ère de compréhen-sion syndicale était née, garantissant dans le pluralisme nécessaire le res-pect d'idéologie spiritualiste propre à la C F.T.C

Il n'est pas de jour où nous ne tions d'avril dernier, les trois grands inavoué peut-être, mais bel et bien soyons avertis de petits incidents, partis avaient reconnu que : le res- caressé.

significatifs en eux-mêmes, nous si- pect de la liberté syndicale et la Nous ne concevons pas, nous syngnalant que de nombreux camara- participation proportionnelle de tou- dicalistes, une organisation, autorides, sur des entreprises diverses, se



Elle veut être libre

reconnues aux activités économiques qui rêve de faire revivre ce syndical

Pourquoi, aujourd'hui, ces mani-festations de fraternité syndicale se trouvent-elles remises en cause par la C.G.T. elle-même?

Pourquoi, dans un soi-aïsant but de défense de la classe ouvrière, la CF.T.C.

Plus près encore, lors des élec- unique? Car tel est le but, encore LIRE LA SUITE EN 9º PAGE, 1 COL.

tes les organisations professionnelles taire et despotique par elle-même, et sociales des ministères doivent unique, né des lois de l'occupation être observés.

Cette manière de faire va à l'encontre des intérêts de la masse des travailleurs qui, demain, devraient suivre sur le terrain syndical et professionnellement revendicatif des directives émanant d'un parti politique.

Face

Tandis que, par l'action de notre Confédération un rajustement des salaires s'élabore, une plaie restée jusqu'alors incurable, le marché noir, continue ses ravages atteignant sur le plan matériel et moral les classes laborieuses.

Avec la venue de M. Yves Farge au ministère du Ravitaillement un nouvel espoir a pu naître parmi les travailleurs, pour éviter une déception, pour éviter de livrer notre nouveau ministre aux louanges habituelles des chansonniers montmartrois, les Confédérations syndicales ont offert leurs suggestions et leur appui matériel.

Que demandons nous 2

Que demandons-nous ? : Tout d'abord un nettoyage sérieux des éléments véreux des services du Ravitaillement et du Contrôle Eco-

Ravitaillement et du Contrôle Economique.

Un plan d'approvisionnement organisé des grands centres en ce qui concerne les denrées indispensables.

Une interdiction d'exportation de tout ce qui est nécessaire à la vie de la Nation ou susceptible de créer une hausse sur le marché national par sa raréfaction.

Un affichage obligatoire et apparent de tous les prix chez tous les commerçants y compris les cafés.

Nous réclamons surtout que l'Etat et les grandes collectivités donnent eux-mêmes l'exemple en ce qui concerne les prix et que nous n'assistions pas à des hausses continuelles des transports, eau, gaz, électricité, etc., nous demandons un examen attentif de cette importante question.

En échange, nous offrons notre concours loyal en collaborant aux commissions départementales et locales de contrôle des prix et de lutte contre le marché noir, commissions où nous demandons à nos amis de collaborer courageusement avec leurs camarades de la C. G. T.

Nous offrons de faire l'effort pour développer sainement nos coopératives qui, ne l'oublions pas, nous ont permis de subsister.

Nous offrons de faire l'effort nécessaire pour favoriser de nos achats les commerçants qui afficheront les prix les plus normaux et même si nous devons nous serrer encore la ceinture quelques semaines, nous aurons enfin la certitude de voir disparaître ce grand fléau social, le marché noir.

Nous n'assisterons plus à cette déchéance de tant de jeunes délaissant le travall pour les gains faciles du marché noir.

Et, pour terminer, il restera à éli-miner du circuit social les gros tra-fiquants, signalez-les à vos respon-sables syndicaux et notre Confédéra-tion utilisera quelques bons amis pour régler leur sort.

Ainsi sera sauvegardée une récoite pleine d'espérances, ainsi sera sauvegardé un pouvoir d'achat que vous vous étiez habitués à ne plus considérer qu'illusoire, ainsi renaîtra l'espérance d'une vie meilleure et la certitude de travailler enfin pour quelque chose.

J. RENAULT.

Les travailleurs devant l'impôt

C'est le plus important, son taux est de 24 0/0. Les fraudes sont innombrables, soit que le commer-

Dans une récente étude établie par le groupe « Reconstruction », notre camarade A. Malsch du burcau d'étude de l'U.D. du Rhône, s'inspirant d'un article de Pierre Uri (des « Temps Modernes », au 1946), démontrait par queiques chiftres la nécessité d'une vaste réforme fiscale en France, Nous avons jugé utile de donner de cette intéressante étude un large extrait, en ce qui concerne les impôts chargeant particulierement les travailleurs : Les impôts directs.

IMPOTS DIRECTS

IMPOTS DIRECTS

I. - Impôts cédulaires

Le taux de ces impôts est de 16 d'0.0 Il est forfaitaire, calcule d'après la valeur locative donnee par le cadastre ; or, ce relevé du cadastre est très ancien, n'a pas été révisé dâns les délais légaux et ne correspond en aucune manière à la valeur réelle des propriétés en que sincepand en aucune manière à la valeur réelle des propriétés en que le petit comperçant est incapable de tenir une comptable et al a valeur réelle des propriétés en que le petit comperçant est lités par cet impôt et atout charge à tout qu'il se fasse fauture cause d'exemption pour les 4 millions qui ne sont pas et en cause d'exemption pour les 4 mille ou salaires trop nou charge une cause d'exemption charge une partie seulement de la marchandise, le restant échappear une partie seulement de la marchandise, le restant échappear une produit probablement chez les soi-disant « petits commerçants et a plus sur les bénéfices adustriels et commerçants de demons realaissant la possibilité aux commerçants de demons realaissant la possibilité aux commerçants de demons contradiction du matche de la réduction du chiffre d'affaires corresponder et au carence fiscale la plus grue se produit probablement chez les soi-disant « petits commerçants « qui sont au forfait. Jusqu'en 1944, l'impôt sur les bénéfices de 5.000 francs. Première réale étude une la marchandise, le restant úne cause de 5.000 francs. Première réale étude une la marchandise, le restant étude de commercant « de four du abattement à la base de 5.000 francs. Première de 10 /00.1

Impôt sur les traitements et sa-

Le taux de cet impôt est de 16 0/0. Il est stoppé à la source, c'est-à-dire, perçu par l'employeur et versé directement par celui-ci à l'Etat. Sur 8 millions 1/2 de salariés, 4 millions 1/2 ont été at-

Le taux de cet impôt est de 21 0/0. Impôt le moins rentable, il bénéficie d'un abattement à la base de 5.000 francs. Première fraude : l'agriculteur considère que sa subsistance est une charge et non un emploi de revenu. Il pratique donc son abattement de 5.000 francs sur le bénéfice net, si bien que cet abattement est pratiquement calculé deux fois. D'autre part, l'impôt sur les bénéfices est un impôt forfaitaire calculé suivant la valeur locative du cadastre, nous avons vu plus haut que le cadastre n'est pas à jour. En fait, sur 7 millions d'agriculteurs (comparés aux 8 millions de salariés) 103.310 seulement sont touchés par l'impôt sur les bénéfices agricoles (comparés aux 4 millions 1/2 de salariés). En 1939, les agriculteurs ont payé 50 millions d'impôt sur le revenu agricole; en 1943, ils ont payé 1,5 milliard. Or le revenu de la terre est en 1943, estimé à 90 milliards de francs, ce qui supposerait un impôt de 12 milliards de francs.

Impôt sur les bénéfices non commerciaux:

Sont soumis à cette cédule les professions libérales : avocats, avoués, dentistes, chirurgicaux, médecins, écrivains, etc... Taux : 21 0/0. La fraude dans ces professions est statutaire...

Sur 66.212 sujets soumis à cette cédule en 1940, 26.212 déclarent moins de 20.000 francs de revenu annuel ; 29.300 déclarent moins de 50.000 francs ; 522 seulement déclarent plus de 200.00 francs dont 3I plus de 500.000 francs.

L'énormité de la tromperie et l'éducation présumée des imposables font un contraste révoltant.

Deux impôts sur le revenu des valeurs mobilières :

Deux impôts sur le revenu des valeurs mobilières:

Leurs taux sont variables. Actions et obligations: 30 0/0 (sauf deux exceptions). Remunération des administrateurs de sociétés: 35 0/0. Valeurs étrangères non abonnées: 31 0/0. Lots (sauf Loterie Nationale) 45 0/0. Jusqu'en 1943 les fraudes ont été très grandes pour les titres au porteur et les coupons touchés à l'étranger. Depuis cette date, il semble qu'elles soient supprimées en partie parce que ces titres doivent être déposés dans la Caisse centrale des Dépôts et Virements. Une grande partie cependant de ces revenus échappent à l'impôt à cause de l'exemption fiscale des titres de l'Etat; c'est ce qu'on appelle le privilège fiscal du Trésor qui prive l'Etat d'un milliard de recettes annuelles. Pour justifier ce fait on a invoqué le peu de crédit de l'Etat, et la nécessité d'attirer des souscripteurs. Le prétexte est vaim, car les souscripteurs aux titres de l'Etat sont surtout les grandes banques qui souscrivent des titres à court terme, or les banques n'ont pratiquement aucune autre possibilité de placer avantageusement leur argent à court terme, plutôt que de le laisser dormir dans leur caisse, elles préfèrent en retirer un bénéfice, si petit soit-il. Ainsi avec ou sans impôt elles sont obligées de placer leurs disponibilités en titre de l'Etat.

La place nous manque pour

La place nous manque pour denner, dans toute son ampleur, cette étude, dont les chiffres dé-montrent nettement combien no-tre système fiscal est à organiser.

Le pouvoir d'achat des travail-leurs est considérablement réduit par les retenues que l'on effectue sur leur salaire, car ils sont pour ainsi dire seuls à supporter l'im-not.

L'Etat a besoin de l'impôt pour vivre, les travailleurs le savent. Ils ne veulent cependant pas être les seuls à la faire vivre. Ils veulent bien payer leur part, mais rien que leur part. S'ils sont prêts à faire quelques sacrifices, ils réclament que tous les Français en fassent aussi en fonction de leur possibilité. C'est pour plus de justice que les travailleurs réclament une réforme complète de la fiscalité.

Ch.S ...

CROQUIS

Une Conférence économique est

Une Conference économique est réunie en ce moment à Paris. Composée des représentants des organisations syndicales ouvrières et palronales, des consommateurs et producteurs, cette conférence étudie les problèmes économiques de l'heure

Puisse-t-elle réussir dans sa mission et surlout agrandir à l'ensem-

Puisse-t-elle réussir dans sa m'ssion et surtout garantir à l'ensemble des travailleurs et des familles
ouvrières un pouvoir d'achat accru, sans lequel toute augmentation de salaire serait aussi fallacicuse qu'illusoire.

Mais à côté de ces grandes questions, nous aimerions que la
grande presse ne passât pas sous
serce, d'une façon un peu trop
systématiques, la principation de
notre C:F.i.C. aux dis ussions en
cours.

cours.

Et pourlant, nous avons, au même titre que la C.G.T., la C.G.A et le C.N.S.F. notre mot à dire dans les pourparlers et nous sa vons d'ailleurs prendre, à cet égard, nos responsabilités et proposer des solutions.

Cette atitude pourrait laisser croire qu'il y a en France des organisations quasi officielles et d'autres dont l'avis mporte peu. Ou bien en feignant d'ignorer ces dernières, veut-on favoriser le monopole et le Syndicat unique?

Ce qui n'empêche pas d'ailleurs l'accroissement en valeur et en puissance (quoi qu'en disent certains) du syndicalisme chrétien, lequel inspire aux travailleurs de plus en plus confiance.

LE DESSINATEUR DE SERVICE.

LE DESSINATEUR DE SERVICE.

LIBERTÉ SYNDICAI

Nous entendons garder notre liberté pleine et entière, exemple de toute obédience à un parti politique, et nous ne reconnaissons à des camarades de la C.G.T. le droit de nous contester une représentativité que la Résistance et la Libération ont consacrées.

En toute sincérité, il n'est pas de pire ennemi de la démocratie que celui qui attente à la liberté d'autrui, tant morale que physique.

Nous avons souvenance qu'au mois de mars dernier, M. Charles Tillon, recevant une délégation C. F. T. C., affirmait, à la suite de plus'eurs réclamations de celle-ci, qu'il entendait que la C.F.T.C. dispose au même titre que la C.G.T. de panneaux d'affichage et de droits syndicaux sur les entreprises et qu'il allait donner des ordres en conséquence.

Ces ordres en consequence.
Ces ordres ne seraient-ils jamais parvenus à la C.G.T. ou bien auraient-ils été tout simplement transgressés? Que devons-nous penser?
S'il est certain que la C.G.T. ait à plusieurs reprises fait des offres de fucies craniques à la C.F.T.

de fusion organique à la C.F.T.C. nous ne pensons pas qu'une telle fa-con de faire puisse faire avancer d'un iota les événements en ce sens, et la décision du Congrès Confédéral de septembre 1945 ne peut que

s'en trouver renforcée.

Une unité d'action est possible, mais pas avec un tel état d'esprit d'un côté de la barrière, et ce n'est pas avec des brimades, des pressions ou même des menaces de grève allant jusqu'au débrayage, comme à Gennevilliers, usine de la S.N.E.C. M.A., que la C.G.T., si chatouilleuse quand on la pique, mais si prodigue à d'ispenser les injures et les calemaises que mais et les calemaises que la calemaise de la cale calomnies aux militants de la C.F.T.C., verra ceux-ci venir gros-sir leurs rangs.

Nous entendons continuer, en

SUITE DE LA PREMIERE PAGE toute sérénité, à œuvrer pour l'évo-

Il faut un ravitaillement normal

lution de la masse ouvrière.

Nos camarades ne s'y trompent
pas, et chaque fois qu'une élection
a lieu sur une entreprise, la C.G.T., bon gré mal gré, est obligée d'éta-blir le bilan, qui est loin de celui qu'elle corne à son de trompe : les pourcentages et les chiffres sont là

pour atteinore son but.

Allons, camarades, serrons les coudes: nous lutterons pour notre liberté groupons-nous, toujours plus nom-syndicale comme notre pays a lutté breux, grossis de tous nos camarasyndicale comme notre pays a lutté pour sa liberté; ce n'est pas en cé-dant à un adversaire que l'on acquiert son respect, et nous voulons par crainte, soit par insouciance. être respectés.

Vive la liberté syndicale!

Nous sommes prêts à travailler tous ensemble pour le bien-être de la classe ouvrière, ses droits et ses revendications, où nous apporterons tout notre poids, mais dans une atmosphère saine, de mutuelle compré mosphère saine, de mutuelle compré-hension, dans un pluralisme syndical sincère et non pas dans une atmosphère de haine et de lutte sour-

qui lui font repousser avec fureur l'idée de la proportionnelle.

L'offensive Frachon : une seule section syndicale par entreprise, n'était que différée; elle est là latente, plus sourde, employant tous les movens même les plus hos les movens me les movens me les movens moise entre camarades de travail.

Nous ne voulons pas de politique dans le syndicat; nous sommes des hommes libres et maieurs, et les inles moyens, même les plus bas, leur dicter nos ordres et non pas en recevoir.

Restons unis dans nos syndicats; des encore inorganisés, des encore inorganisés, qui n'ont pas compris tout leur devoir, soit

MILITANT, TU DOIS AVOIR DANS TA POCHE:

NUTRE ACTION DANS L'ENTREPRISE

un guide pour : les délégués du personnel ; le Comité d'entreprise ; la production (salaire au rendement, chalne, etc ..., etc ...)

La brochure 15 fr. port en sus FEDERATION DE LA METALLURGIE 11 bis, rue Roquépine. — PARIS 8° C.C. PARIS 537.50 La brochure 15 fr. port en sus FEDERATION DE LA METALLURGIE 12 bis, rue Roquépine. — PARIS 8° C.C. PARIS 537.50 La brochure 15 fr. port en sus FEDERATION DE LA METALLURGIE 12 creation de la race, et du pays qui est en jeu et on ne doit reculer devant aucun sacrifice pour le sauvegarder. Ce sera alors sans aucune amertume que nous pourrons dire à tous : Bonnes vacances !

Bonnes vacances

SUITE DE LA PREMIERE PAGE -

Pour cela il faudrait:

1. Revenir à la bonne formule des réductions sur les transports qui pourraient alors être beaucoup plus accessibles aux petites bourses;

2. Crair des hatels dont le con-

coup plus accessibles aux petites pourses;

2. Créer des hôtels dont la pension serait fixée à un prix raisonnable et non plus à des sommes prohibitives;

3. Assurer un ravitaillement sain et abondant qui compenserait la sous-alimentation quasi permanente des grands centres urbains. Ce programme exigerait sans doute un grand effort financier, mais en définitive cette expérience ne serait-elle pas bénéficiaire puisqu'elle réduirait, dans une grande mesure, les ravages de la maladie, toujours onéreuse et coûteuse pour l'Etat,

En conséquence, indépendamment des réalisations privées, les Pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et mettre tout en œuvre pour que se realise ce programme de vacances populaires.

Et puis, que sont les préoccupa-

Attention !

N'oubliez pas de renouveller votre abonnement à la VOIX DES METAUX

11 bis, rue Roquépine C.C.P. PARIS 1258-03

LES JEUNES A L'ACTION II faut en finir!

SNECMA, Billancourt. — La Commission des Jeunes existe, animée par Roger Mullie. Elle comprend des représentants, garçons et filles, des principaux secteurs de l'entreprise.

Elle a procédé tout d'abord à une mise au point des avantages acquis par les jeunes travailleurs de cette entreprise:

— Examen d'orientation professionnelle suivi d'une visite médicale avec radio; ce service organise en outre la promotion ouvrière.

— Trois semaines de congés payés pour les moins de 19 ans.

— Pour leur mariage, les ouvriers ont droit à quatre jours payés et les menuels d'une visite médicale avec radio; ce service organise en outre pour les moins de 19 ans.

— Une visite médicale avec radio-scopie a lieu tous les trois mois pour les jeunes faisant l'éducation phy-sique.

— Deux heures d'éducation phy-sique obligatoire par semaine pendant les heures de travail, payées, pour les jeunes de moins de 21 avs.

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Politique et syndicalisme

- Pour leur mariage, les ouvriers ont droit à quatre jours payés et les mensuels à huit jours.

— La Mutuelle de l'entreprise, après cotisation minimum de dix mois (50 francs par mois) remet 3.000 francs en cas de mariage.

Les jeunes conscrits bénéficient avant leur départ de 40 heures sup-piémentaires de congés payés.

La Commission décide ensuite de de-mander aux jeunes de la C. G. T. de constituer un Comité commun en vue d'obtenir le délégué des Jeunes, les quatre semaines de congés payés pour les moins de dix-huit ans et les trois semaines pour les dix-huit à vingt et un ans.

COMPTEURS DE MONTROUGE. — Un a Comité d'entente » des organisations de jeunesse de l'entreprise ; C.G.T. » C.F.T.C. » U.J.R.F. » J.O.C. » Auberges de la Jeunesse, a été constitué sur l'initiative de Roger Aveneau. Ce comité, appuyé par les délégués du personnel et syndicaux a obtenu le congé payé complet pour les démobilisés de la classe 1943 et engagés volontaires, les quatre semaines de congés payés pour les moins de dix-huit ans et les trois semaines pour les dix-huit a vingt et un ans. Il prépare actuellement un projet de délégué des Jeunes.

Revenons sur une distinction capitale. En face des problèmes professionnels, sociaux et même économiques, la position de fait, le point de vue d'un militant ou d'un organisme politique (parti, gouvernement) et d'un militant ou d'un organisme syndicaliste, fussent-ils de même inspiration, est différente à la base. A chacun son rôle La politique assume les intérêts généraux de la Nation. Le fait qu'ils doivent en principe avoir le pas sur les intérêts particuliers ne saurait interdire la défense légitime de ces intérêts. Notre sens chrétien et démocratique nous rend compréhensifs, ennemis des procédés de chantage, de violence, de déloyauté. Le bon aloi de notre syndicalisme exige néanmoins que nous soyons avant tout les mandataires de nos frèrés de travail, fermes indépendants, clairvoyants, insensibles aux manœuvres.

La seule raison plausible d'interdiction des « cumuls » est donc morale et psychologique. Il faut ôter à nos adhérents tout motif de craindre qu'ils soient, bon gré, mal gré, entrainés dans le sillage d'un parti, fût-il d'inspiration la mieux apparentée à la nôtre (1). Plus encore que le respect de la « lettre » des décision se pose une question d'esprit : il faut en conséquence que nos dirigeants qui « suivent » la politique et surtout un partid donné, s'imposent une sage réserve, un tact et une loyauté indiscutables dans leurs artitudes et dans leurs rapports avec leurs camarades. N'oublions pas que nous comptons dans nos rangs non seulement des « démocrates chrétiens », mais des modérés, des socialisants et nombre de camarades qui n'inclinent vers aucune politique définie ou même se défient, à tort ou à raison, de l'action de tous les partis actuels. Tous ont le droit que nul n'abuse de leur confiance en faisant bon marché de leur tournure d'esprit — dans la mesure, ce'a va de soi, où celle-ci reste compatible avec un syndicalisme de bon aloi.

Toutefois — ce sera ma conclusion — ne dramatisons rien. Scrupuleux, COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES. — Il y a près de deux ans qu'un « Comité d'Entente des Jeunes » C.G.T. — Jeunes de la Métallurgie) avoit été créé sous l'impulsion de Roger Gillot. Il a mis au point l'an dernier, un projet de réorganisation du Service Médical, après avoir consulté le personnel par un referendum. Ce projet a été soumis au Comité d'entreprise et repris par la Commission du service médical de ce dernier; le premier résultat a été le remplacement du docleur de l'usine en qui personne n'avait confiance, par un véritable médecin du Travail. Au début de cette année, le Comité d'entente, travaillant en liaison avec la Commission des Sports et Loisirs du Comité d'entreprise a obtenu l'utilisation d'un plateau d'éducation physique de la ville de Paris et d'un stade dans le 15° arrondissement.

FONTAINE, à Boulogne-Billancourt

FONTAINE, à Boulogne-Billancourt (serrurerie). — Guy Renault, candidat C. F. T. C. est élu délégué des Jeunes, au scrutin secret.

Ces exemples prouvent que les jeunes syndicalistes chrétiens possèdent la confiance de leurs camarades et qu'ils se montrent partout des promoteurs de l'Union ouvrière par l'unité d'action, dans l'intérêt professionnel des jeunes travailleurs.

Jeunes qui lisez ces lignes, faites comme eux. Que chaque section d'entreprise C. F. T. C. possède une Commission des Jeunes active ou tout au moins un responsable dynamique.

Laissez parler les discoureurs, les diviseurs de la classe ouvrière. Agissez pour le bien de toute la Jeunesse de votre usine, avec toute la jeunesse de votre usine, avec toute la jeunesse de votre usine.

La Commission syndicale des Jeunes.

Des études sérieuses que nous avons faites sur les budgets ouvriers, sur ce qu'accorde le Ravitaillement et sur les prix pratiqués, il ressort que, pour vivre, le manœuvre (coefficient 100) devrait gagner 50 francs de l'heure minimum.

Car pour nous, Vivre, ce doit être la possibilité de manger à sa faim pour être en état d'accomplir la tâche qui nous est dévolue, de s'habiller décemment, de se loger convenablement, de se distraire sainement, de pouvoir cultiver et élever son esprit, de profiter raisonnablement du progrès, en un mot « vivre en homme » et non en animal réduit à une maigre pitance, à un local infect, à un horizon limité.

C'est hélas ce qui se passe de nos jours pour un grand nombre de salariés de nauvres vieux et de familles

con limite.

C'est hélas ce qui se passe de nos jours pour un grand nombre de salariés, de pauvres vieux et de familles nombreuses.

Bien des gens poussent les hauts cris lorsqu'ils entendent parler d'aug-mentations de salaires.

Or, la plupart du temps, ce sont ceux-là mêmes qui menant une existence facile, trouvent cette réclamation extraordinaire.

Le 8 juillet, le président G. Bidault, s'adressant aux membres de la Conférence économique, s'exprimait en ces termes: « Mais, vous le savez bien, ce qu'il s'agit d'envisager aujourd'hui ce sont, hélas! le maintien des restrictions et le développement des efforts et n'importe quel gouvernement trahirait sa mission en tenant un autre langage. »

gouvernement trahirait sa mission en tenant un autre langage »

Nous ne le contestons pas, mais fautil au moins que ces restrictions soient imposees à tous, et que le développement des efforts le soit également.

Ce seront encore les plus déshérités qui auront à souffrir d'une telle situation et la justice réclame qu'à temps exceptionnel soient appliquées des mesures exceptionnelles.

Certaines ont déjà été envisagées, telle la confiscation des biens des collaborateurs, des profits illicites, mais nous voudrions bien connaître le montant total de ces récupérations rentrées dans les caisses de l'Etat.

Mais il en est d'autres. Nous verrions très bien faire rendre gorge à tous ceux qui, profitant de la misère du peuple, de la pénurie de tous produits, se sont enrichis arbitrairement pendant ces six années.

Cela allégerait les charges publiques

Lecteurs de « Voix des Métaux » quand vous avez lu votre journal, faites-le lire autour de vous !

et permettrait peut-être de différer certaines augmentations envisagées par l'Etat.

Nous en avons assez des beaux discours, des vaines promesses, des hymes à la production dont on nous berce tous les jours.

Métallurgistes ! nous sommes tout disposés, et nous l'avons déjà prouvé, à accomplir le maximum pour relever le Pays de ses ruines, mais qu'au moins ceux qui ont en main les rênes du char de l'Etat nous en fournissent les moyens.

du char de l'Etat nous en fournissent les moyens.

Qu'ils libèrent nos industries de toutes ces paperasseries tracassières (héritage de Vichy).

Qu'ils simplifient tous les rouages administratifs inutiles qui paralysent la reprise et font perdre tant de temps.

Que dans chaque branche, avec les intéressés eux-mêmes (patrons, cadres, ouvriers), ils coordonnent et établissent un programme bien défini et conforme aux besoins du pays. (La machine-outil a réalisé quelque chose dans ce sens.)

conforme aux besoins du pays. (La machine-outil a réalisé quelque chose dans ce sens.)

Deux ans ont passé depuis la Libération et, alors que nous avons un impérieux besoin de refaire notre marine marchande pour faciliter les échanges avec les colonies, nous sommes encore à attendre un plan précis de reconstruction dans ce domaine.

Qu'ils mettent tout en œuvre pour obtenir un meilleur ravitaillement des populations urbaines.

Qu'ils se montrent sans pitié pour les accapareurs, les affameurs et les trafiquants de toute nature.

Qu'ils fassent confiance à la classe ouvrière et n'hésitent pas à l'appeier à donner son avis sur les grands propièmes. Avec sa compétence, eile apportera son bon sens et aussi toute sa générosité si on ne la trompe pas.

Quant aux actionnaires de nos riches sociétés, à nos chefs d'industrie, il faut qu'ils admettent et reconnaissent que l'argent n'est qu'un moyen et non un but.

Qu'au-dessus du profit, légitime s'il est raisonnable, il y a l'homme.

C'est ce qu'ils oublient trop souvent et c'est de là que vient cet antagonisme, facteur de discorde et de haine.

Que les dirigeants se soucient davatange de l'intérêt national que de celui de leur parti ou de leur propre intérêt.

Que les capitalistes abandonnent l'exploitation de l'homme par l'hom-

Que les capitalistes abandonnent l'exploitation de l'homme par l'hom-

me. Que les ouvriers s'acquittent consciencieusement de la mission et du rôle qu'ils ont à remplir dans l'économie du Pays. Ainsi, chacun selon son rang, remplissant les devoirs qui incombent à sa charge, tous contribueront à refaire de la France, le pays où il faisait et où il fera bon de vivre.

R. DUBOIS.

AU BUREAU FEDERAL DE LA METALLURGIE

Il me paraît difficile que les conceptions politiques d'ensemble de nos dirigeants et militants à tous les échelons n'aient pas des répercussions, conscientes ou non, sur l'orientation générale de notre syndicalisme. L'inspiration chrétienne et démocratique a informe set anime à la fois — quoique avec de nombreuses variantes et nuances — l'action syndicale et l'action politique. Prétendre ou exiger un dédoublement radical serait illusoire et nijuste. L'homme conscient et militant est un tout. Mais cette inspiration, facteur de compréhension sans doute, l'est aussi de loyauté et nullement de confusion, de tutelle, d'asservissement. Il s'agit donc de concilier au mieux compréhension et indépendance. Tout notre art est là ; car cette contradiction n'est qu'apparente.

Autre écueil — autre grielf. Le militant qui se laisse attirer par la politique active risque d'être peu à peu réduit par son caractère plus large, moins aride, moins compliqué, plus brillant. Le syndicalisme où il aura fait ses écoles, acquis ascendant et notoriéré, lui aura finalement servi de tremplin pour une politique personnelle ou celle d'un parti déterminé.

Le Bureau fédéral s'est réuni le 8 juillet. Il s'est particulièrement penohé sur le problème des salaires et du ooût de la vie, et sur la réorganisation de la Fédération.

Après un exposé de son Secrétaire Général Savouillan et une large disoussion, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité:

Le Bureau Fédéral de la Métallurgle réuni à Paris le 6 juillet, après étude du problème actuel des salaires et en face des propositions gouvernementales:

— approuve la position de la C.F. T.C., se réfusant à accepter de telles propositions,

— proteste en particulier auprès du gouvernement sur le taux du relèvement proposé, taux qui ne correspond nullement avec d'augmentation du coût de la vie,

— rappelle que dans son effort en faveur de la famille ouvrière pour l'augmentation des compléments famillaux, les syndicats chrétiens considérent ces compléments comme une institution de justice sociale et de soll-darité nationale Ils ne sauralent pour autant se laisser détourner de l'établissement d'un minimum vital pour tout salairé, même célibataire et d'une augmentation générale des salaires en rapport avec le développement de la production,

— réclame donc immédiatement pour tous les travailleurs une majoration mensuelle de 1.500 francs suivie de

— reclame donc immediatement pour tous les travailleurs une majoration mensuelle de 1.500 francs suivie de l'étude d'une remise en ordre effective des salaires avec fixation du salaires minimum vital ou traitement de base du manœuvre non spécialisé ou assi-

réclame une modification du pro-

- réclame une modification du projet gouvernemental de relèvement des
allocations familiales de telle façon
que la familie nombreuse française ne
soit pas lésée,
- réclame la mise en application
des mesures préconisées par le con
grès confédéral, en vue d'une baisse
des prix, élément essentiel de l'amélioration de la situation des familles ouvrières et des vieux travailleurs,
- Invite tous ses militants à partioliper ou à promouvoir toute action
susceptible d'amener une balsse des
prix,

prix,

demande à la Confédération de
continuer à maintenir les revendications formulées par le Comité National et le Congrès confédéral.

TENTER **VOTRE CHANCE!**

Le Syndicat Ouvrier de la Métallur-gle de la Région Parisienne organise une tombola au profit de ses œuvres sociales, les billets sont en vente au prix de 4 fr. 95.

Faites bon accueil aux camarades qui passeront auprès de vous avec ces billets.

1er lot : Un poste de T.S.F. 2º lot : Un vélo homme :

3e lot : Un vélo femme ; 4º lot : 1 appareil photographique;

5º lot : 1 vase de valeur ; et de nombreux autres jots.

Tirage en Septembre

sure, ce a va de soi, ou center restormonatible avec un syndicalisme de bon aloi.

Toutefois — ce sera ma conclusion — ne dramatisons rien. Scrupuleux, exigeants, pratiquons la « correction fraternelle » quand il le faut. Mais rien ne serait plus néfaste et plus injuste que de laisser croire que nous assimilons, fût-ce en les réprimant, les quelques abus ou erreurs commis chez nous dans ce domaine délicat à la tutelle politique habituelle qui sévit ailleurs sans réels scrupules. Préservons notre œil des pailles ôtons-les s'il s'en trouve, mais ne les confondons pas avec les poutres dont tant d'autres s'embarrassent assez peu.

Edouard MORIN. Edouard MORIN.

(1) D'ailleurs un parti peut dévier, dans l'application, sur un ou plusieurs points importants de sa doctrine. Et du même principe théorique affirmé, des partis même voisins voire des tendances du même parti, peuvent déduire des applications très différentes.

En face

Après le Conseil National d'Avril, la C. F. T. C., devant la situation dramatique des salariés réclamait une prime provisoire de vie chère de 1.500 francs à verser immédiatement et demandait en même temps une remise en ordre des salaires Aujourd'hui, la plupart des directions d'usines accordent, après des mouvements ou des menaces de grève, une prime provisoire de 1.000 francs.

visoire de 1.000 francs.

Pour répondre à certaines personnes mai intentionnées, il est bon de rappeler que la C. F. T. C. avait pris position, non contre l'ordonnance de sécurité sociale jugée au contraire indispensable, mais contre les modatités sectaires de son application, aujourd'hui, notre point de vue a encore prévalu, M. Croizat annonce de élections futures... avec représentation proportionnelle et les cadres, agents de maîtrise et techniciens obtiennent certaines garanties pour conserver les avantages acquis dans leur régimes privés de prévoyance-retraite.

Noire Fédération a signalé par des

Notre Fédération a signalé par des tableaux, des graphiques la situation décroissante des salaires des métallos ouvriers et mensuels comparée à celle des autres corporations.

De toute leur ardeur ceux qui diri-gent votre Fédération et ses syndi-cats essaieront de remettre à leur vraie place lors des nouvelles con-ventions collectives tous les salariés de la Métallurgie et de leur faire at-tribuer les moyens matériels pour vivre et travailler au relèvement du Paus.

J. RENAULT.

ET LES SALAIRES ?

Pour vous permettre d'avoir une idée des propositions faites par la Conférence Nationale économique, nous vous donnons ci-après un extrait concernant l'augmentation des salaires du rapport de la Commission des prix et salaires industriels. En outre nous avons calculé les salaires minimas et maximas obtenus par l'application des propositions.

modalités d'augmentation suivantes :

L'augmentation sera de l'orde de 25 0/0 à dater du 1er juil
let 1946 et respectera la hiérar
chie existante.

L'augmentation sera de l'orde de 25 0/0 à dater du 1er juil
let 1946 et respectera la hiérar
chie existante.

Augmentation des salaires.

L'augmentation du pouvoir d'achaf de la masse des consommateurs pouvait être a priori re-cherchée au travers soit d'une augmentation générale des sa-laires, soit d'une baisse générale des prix.

La délégation patronale, qui avait présenté le 13 juin à la Commission Nationale des Salaires des propositions tendant préférer à une politique de hausse des salaires une politi-que de baisse des prix à la fa-veur de l'accroissement de la production, a constaté que la situation économique présente était malsaine, notamment en raison de la nécessité de procéder à des rajustements de prix trop longtemps différés, et que cette situation devait être courageusement assainie si l'on vou-lait établir un niveau d'équilibre à partir duquel l'augmentation de la production ne puisse principe d'une augmentation im- munérés à l'heure. portante des salaires.

hausse des salaires qui seront appliquées par la Commission Nationale des Salaires :

— Le nouveau salaire mini-mum est égal à l'ancien salaire majoré de 25 0/0 du salaire maximum moyen ancien.

- Le salaire moyen maximum de la catégorie est établi à 15 0/0 au-dessus du nouveau minimum (sauf pour les catégories où l'é-

— Les nouveaux salaires mi-nima ainsi créés seront les sa-En toute bypothèse laires d'embauche valables pour le premier mois.

Les deux mois suivants, le salaire minimum individuel garanti est fixé à 104 0/0 du salaire minimum de la catégorie ou de l'échelon.

— Après 3 mois dans l'établis-sement, le salaire minimum in-dividuel garanti est fixé à 108 p. 100 du salaire minimum de la catégorie ou de l'échelon.

Pour les ouvriers rémunérés plus ensuite qu'orienter les prix au rendement, le salaire mini-à la baisse. Dans ces conditions, mum individuel garanti sera le elle a décidé de se rallier au même que celui des ouvriers ré-

Après discussion, la Commis-sion s'est mise d'accord sur les rendement et les salaires au des débauchages de main-d'œu-sion s'est mise d'accord sur les rendement et les salaires au vre.

temps seront maintenus après l'application des dispositions qui précédent.

Chaque salarié sera placé dans la même position individuelle que celle qu'il avait précédemment dans sa catégorie ou dans son échelon. Le maximum movem est en foit devenu mum moyen est en fait devenu un minimum depuis le 19 décem-bre 1945. Les travailleurs rémunérés au-dessus de ce maximum auront la même position par rapport au nouveau minimum.

La Commission Nationale des Salaires appliquera les propositions ci-dessus dans le cadre des arrêts de mise en ordre des sa-laires au 15 mars 1945, de telle cart actuel de 20 0/0 est main-tenu). manière qu'une nouvelle mise en ordre résulte de l'ensemble

En toute hypothèse, aucune position individuelle calculée suivant les règles ci-dessus ne pourra dépasser 15 0/0 du nouveau salaire maximum. Toute-fois, aucun salaire effectifois, aucun salaire effecti-vement payé à la date du 16 juillet 1946 ne pourra subir de diminution.

Pour les ouvriers travaillant au rendement, le salaire moyen maximum reste supprimé sous réserve que les tarifs au rende-ment restent déterminés sur les bases de calcul normal pour chaque profession et que leur ap-plication n'ait pas pour objet ou pour effet une surenchère des Les rapports qui existent ac- salaires de nature à provoquer

	Remise en ordre 15 mars		Propositions commission nationale économique				
Manœuvre ordinalre Manœuvre gros travaux Ouvrier spécial, 1" catég Ouvrier spécial, 2° catég Ouvrier profes., 1" catég Ouvrier profes., 2 catég		Moyen maximum 24. n 25.90 27.85 29.20 32.20 35.65	Minimum 1er mols 26. p 28.10 31.15 32.70 36.05 39.90	Minimum 2° et 3° mols 27.05, 29.20 32.40 34. a 37.50 41.50 45.55	Minimum après 3º mois 28.10 30.35 33.65 35.30 38.95 43.10 47.30	31.20 33.70 35.80 37.60 41.45 45.90 50.35	36.90 38.75 41.15 43.25 47.65 52.80 57.90

CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical ouvrier de la Métallurgie s'est réuni le 19 juillet

Métallurgie s'est réuni le 19 juillet 1946.
Un examen approfondi de la question des salaires et des prix permet de faire le point de cette grave question qui intéresse, en premier lieu, le milieu ouvrier.

Des prises de position très précises prouvent que cette question des salaires a bien été, comme il en avait été décidé le mois dernier, la préoccupation dominante de tous nos militants.

Tout en renouvelant sa confiance à la Confédération, le Conseil insiste pour qu'il soit fait le maximum du possible en faveur d'une large diffusion de tous les actes de la Confédération.

ration.

Une étude sur les moyens propres à augmenter nos effectifs et surtout à intensifier l'éducation syndicale et la montée des militants permettra à notre syndicat, à la rentrée des vacances, d'amorcer une nouveau train de réformes de structure des plus intéressantes

téressantes.

Les commissions d'études seront désormais élargies et un appel, que vous lirez d'autre part, permettra aux syndiqués qui le désirent de poser leur candidature.

Notre loterie se développe favorablement mais, à cause de la grosse période de vacances, le tirage, qui se complétera d'une fête familiale, aura lieu en septembre.

Le Secrétaire: R. LAURIOT.

EN PROVINCE

Saint-Michel-de-Maurienne

Les nouvelles élections au comité d'entreprise de la Régie Nationale des Usines RENAULT vieunent d'avoir lieu. Comme il fallait s'y attendre, aucun siège n'a puêtre obtenu par la C.F.T.C. Nous ne nous faisions, quant à nous, aucune illusion sur le sort réservé à nos candidats. Tant que ne serv pas établi légalement un système équitable de représentation proportionneile, il en sera probablement toujours ainsi, puisque nous sommes en minorité à peu près dans tous les services. Nous possédons bien une majorité écrasante chez les employés, mais le vote des ouvriers a naturellement fait per cher la balance.

Néanmoins, ces élections n'auront pas été sans provoquer quelques surprises, puisqu'elles auront vu, entre autres, l'élimination d'un candidat sortant de marque : notre camarade RICHARD secrétaire de la C.G.T. Pas moins.

Est-ce à dire que l'action menée jusqu'à ce jour par notre camarade ait été si déplorable que les travailleurs lui aient tout naturellement retiré leur confiance nous sommes persuadés que non. RICHARD est un militant de très vieille date, un de ceux, bien rares, qui sous l'occupation acceptèrent, à côté de nos amis de la C.F.T.C. de recommencer la lutte, Mais il a un iort, un très grand tort : il appartient à la vieille tendance confédérée, à cette poignée de naffs qui croient encore qu'on peut faire du bon travail syndical sans emboûter le pas d'un parti politique. Et ceci c'est impardonnable. Aussi le lui a-t-on fait bien voir.

pas d'un parti politique. Et ceci c'est impardonnable. Aussi le lui a-t-on fait bien voir.

Après une sournoise campagne, destinée à préparer le terrain, son nom, (comme reux de nos candidats) s'est trouvé brusquement rayé des affiches au matin des élections; en même temps d'innombrables inscriptions invitaient le personnel à voter pour tels candidate. A se croite revenu au temps heureux du referendum. Et, dans certains secteurs, on poussa même la conscience à remplir en série les bulletins de vote des camarades. Comme ceci, aucun doute, la victoire de la démocratie sărait assurée.

Nous n'avons pas, quant à nous, à nous mêler des conflits qui peuvent exister au sein de la C.G.T. Mais nous, qui n'aimons que le travail loyal et au grand ojur, restons profondément écœurés devant de telles méthodes.

R. JACQUEMMOZ.

R. JACQUEMMOZ.

D'une Section à l'autre

THOMSON - ASNIERES

Ainsi que nos camarades ont pu s'en rendre compte par l'affichage des procès-verbaux des dernières élections de délégués du personnel, notre section C.F.T.O. a obtenu un grand succès, dans tous les collèges, sauf dans celui des ouvriers.

Nous ne pouvons que déplorer la position prise par nos camarades de la C.G.T. se refusant, contrairement à l'année dernière, à faire une liste commune.

Ainsi que nous l'avons fait savoir à son heure par l'affichage de correspondance échangée et de contacts établis nous avons décidé de faire cause commune avec nos camarades du S.C.I.R. ceci dans un but utile à l'ensemble du personnel de notre entreprise et non pas avec l'arrière-pensée d'être nulsible à la C.G.T.

Jusqu'à ce jour, les rapports avalent été très cordiaux et nous ne croyons pas qu'une différence puisse Se manifester maintenant entre ouvriers, techniciens, agents de maitrise et cadres qui œuvrent teus pour le même idéal: celui de la libération de la classe ouvrière.

Félicitons nos amis Trouve et Charbonnier des Cadres.

Acker-Micault et Merenze, des agents de maitrise et techniciens, et Mmes Quentin Cheviliard, Passay, M. Van-hove: des employés, pour leur élec-tion aux postes de titulaires et de suppléants.

suppléants.
Souhaitons-leur, par une juste com-préhension de leur rôle, par un esprit exempt de toute partialité, de mener à bien la tâche qui leur a été confiée pour le plus grand bien de tous nos camarades et l'évolution sans cesse grandissante de notre C.F.T.C.

S.N.E.C.MA. KELLERMANN (Ex-Gnôme-et-Rhône)

Le bureau de notre Section Syndicale a fait en temps utile les démarches nécessaires auprès du bureau de la C.G.T. pour la constitution d'une liste commune. La réponse ayant été négative, la C. E. a adopté la résolution suivante :

La C.F.T.C. ne présentera pas de candidats au 2º tour de scrutin, ré-servant sa position pour un éventuel 3º tour.

Cette décision est prise.

1° Pour protester contre les moda-lités de ce 2° tour qui permet de pro-olamer élus, les candidats ayant obte-nus la majorité relative sous réserves que le nombre de suffrages exprimés par la C.G.T. et la C.F.T.C. réunies atteigne 50 0/0.

2º Pour marquer la nécessité de rem-placer cette loi par l'application de la R.P. ainsi qu'on en use sur le plan politique,

A ce 2º tour aucur candidat n'ayant été proclamé élu, un 3º tour aura lieu le 18 septembre.

S.N.E.C.M.A. - BILLANCOURT

Chers camarades,

Un mois passé déjà, loin de cette section que nous avons mise sur pied ensemble.

ensemble.

Appelé à d'autres fonctions, qui me me confèrent peut-être d'autres droits, mais aussi de grands devoirs, j'ai du quitter momentanément tous mes camarades avec qui j'ai travaillé de puis la Libération dans une cordiale fraternité à la formation de notre ecction C.F.T.C, de l'usine de Billancourt.

Co n'est pas sans regrets que j'ai quitté ce poste que vous m'aviez donné en gage de confiance, mais je sais que je puis partir l'esprit tran-

quille, oar d'autres sont là pour reprendre le flambeau que nous avons toujours tenu haut et terme.

Mon camarade Mace qui m'a rempiacé à ce poste si ingrat de secrétaire général ne peut qu'avoir toute votre confiance, il la mérite et li tiendra certainement encore mieux que moi ettle place qui est à l'avant poste de la C.F.T.C.

Je ne sais comment vous exprimer ma gratifude pour le geste si délicat que vous avez eu à mon égard, je ne le méritais certainement pas, car il est trop disproportionné au travait de syndicaliste que l'ai pu accompiir au milieu de vous et grâce à vous.

Je ne vous en remercle que plus amioniement et profondément, car cette attention à laquelle ['étais loin de m'attendre m'a été droit au œur. Si je ne suis plus chaque jour parmi vous, sochez que j'y suis de tout cœur par la pensée.

Nous avons fait du ben travail et si nous n'avons pu obtenir un seui siège aux dernières élections, nous n'en affirmons pas moins de jour en leur notre vitailité et notre représentativité sane cosse grandissante : les nombreuses adhésions que nous recevons chaque semaine nous le prouvent.

Bravo, mes comarades, en avant

Bravo, mes camarades, en avant pour une O.F.T.D. forte et toujours à l'avant de la bonne cause.

Votre ex-secrétaire : H. MICHELET.

PANHARD

MOTION

MOTION

Les ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtries et cadres des Etablissements Panhard, adhérents à la C.F.T.C. et sympathisants, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 19 juillet 1946, après avoir entendu les exposés sur la situation générale actuelle et les salaires,

Justifient leur participation aux débrayages du mercredi 17 juillet et de ce jour en face des rétus catégoriques de la direction aux demandes d'augmentation ou d'aménagements de salaires proposées par les délégations ouvrières;

manifestent leur mécontentement à l'égard du Gouvernement qui n'a pas encore pris effectivement les mesures utiles pour faire baisser le coût de la vie et améllorer le ravitaillement des travailleurs et de leur famille, et contre la carence du patronat;

considérant l'écart toujours grandissant entre le ssalaires et le coût de la vie, estiment que la solution na plus raisonnable dans l'intérêt général résidait dans la réduction massive des prix de vente des produits, favorisant ainsi le pouvoir d'achat des classes laborleuses!

sonhaitent ardemment que la Conférence Economique aboutisse à la réduction possible des marges bénéficialres, à une amélioration des salaires, à ce que celles-ci ne soit pas inférieure à 1.500 fr. par mois, et que les compléments tamillaux rajustés soient liés aux salaires; font appel une fois de plus à l'esprit de compréhension commun de TOUS pour que les sacrifices demandes soient supportés par toutes les catégories de citoyens et par toutes les catég

vailleurs ne soit pas aggravée par une élévation des prix des produits Substantiels;
s'élèvent avec vigueur contre les augmentations des prix des transports, eau, gaz et électricité, et attirent tout spécialement l'attention de leurs élus municipaux, départementaux et constituants pour que la nationalisation et la gestion de ces services publics ne deviennent pas plus onéreuses que dans le passé; qu'elles soient au contraire une source de profit pour la collectivité, tout en améliorant la situation de leurs agents; espèrent dans une sincère et loyale union entre tous les hommes de bonne volonté, pour aider au relèvement général du pays et à la défense de nos intérêts nationaux, sans exclusive ni sectarisme; font confiance à la C.F.T.C. pour qu'elle poursuive inlassablement et énergiquement son action sociale et professionnelle raisonnée dans le cadra des principes démocratiques qui l'animent, et que dans les heures difficiles que nous traversons. TOUS ses dirigeants, comme ses militants soient à leurs postes sans désemparer.

Mme Lamarre, C.G.T., cadres. Mme Rouleau, M. Raimbeuf. C.G.T., uvriers. Membres suppléants : M. Touzard, C.F.T.C., agents de mai-

trise.
M. Moulin, C.C.T., ouvrier.
M. Régnier, C.G.T., ouvrier.
Réalisations du Comité d'entreprise

Maladie

1º 30 francs d'indemnité journalière à tous les ouvriers payés à l'heure d'après le nombre de journées de ma-

Le Directeur : Ch. SAVOUILLAN Imp. J.E.P., 7, rue Cadet, Paris-9° Travail exécuté par des syndiqués

Tous les ans pour les plus méri-tants : 1re année : 3 prix de 100 à 300 îr. 2me année : 3 prix de 200 à 400 fr. 3me année : 3 prix de 300 à 500 fr. Sommes doublées par la direction.

FORD A POISSY

Nous transmettons le résultat des élections des délégués du personnel des Usines Ford qui ont eu lieu le 24 avril pour le premier tour et le 2 mai pour le deuxième tour.

Il est à remarquer que dans le Collège Employés », si le mode des élections avait été basé sur le système importionnel, la C.F.T.C. obtenait un délégué titulaire et un délégué suppléant sur les trois délégués à élire.

Votants : 265.

1 C.G.T. élu, 149 voix, soit 56,23 p. 100.

1 C.F.T.C. élu, 98 voix, soit 37 p. 100.

A noter que la C.F.T.C. obtient environ un tiers des voix des votants, alors que la C.G.T. n'obtient pas les deux tiers.

Nous pouvons néanmoins nous déclarer

deux tiers.

Nous pouvons néanmoins nous déclarer satisfaits du résultat obtenu, car ce Collège ne comportait au moment du vote que 55 syndiqués; le résultat est donc encourageant pour la C.F.T.C.

PATHE-MARCONI - PARIS-CHATOU

Comme suite à la demande faite par les délégués C. G. T., appuyée par notre délégué C. F. T. C., la Direction a donné sous forme de prime de rendement, une indemnité de cherté de vie de 4 francs de l'heure pour les ouvriers, soit 832 francs par mois pour les collaborateurs jusqu'à la catégorie contremaître incluse. Notre délégué va demander les 1.500 francs réclamés à notre dernier Congrès national.

Il faut continuer notre effort dans tous les domaines et ne pas oublier, sur un autre plan, de demander au nouveau Gouvernement, le droit à la représentation proportionnelle dans les élections de nos délégués du personnel et d'entreprise, pour éviter l'étouffement de notre syndicat, si bien commencé par la lot du 16 avril.

COMPAGNIE DES COMPTEURS DE MONTROUGE

A la suite d'une intervention d'une délégation dans la journée du 18 juillet, la Direction a accepté d'accorder une prime de 500 fr. par qtinzaine aux ouvriers et de 1.000 fr. qux mensuels. Satisfaction provisoire ayant été donnée au personnel en attendant la décision officielle gouvernementale aucun arrêt de travail ne s'es tproduit.

CONGES PAYES DES JEUNES Après 3 mois dans l'entreprise :
Moins de 18 ans : 26 jours ouvrables.
De 18 à 21 ans : 18 jours ouvrables.
Moins de 3 mois de présence :
Moins de 1 8ans : 13 jours ouvrables.
De 18 à 21 ans : 9 jours ouvrables.

LOCOTRACTEURS MOYSE A LA COURNEUVE

Paris, 10 19 juillet 1946.

Le Bureau de la Section C.F.T.C.

PANHARD.

Motion votés à l'unanimité de l'Assemblée.

MACHINES CHAMBON

G8, rue de Crimée Paris (19')

Comité d'Entreprise :

Election des membres. — Représentation proportionnelle après entente entre les représentants des syndicats C.G.T. et C.F.T.C.

Membres titulaires :

Mme Laborde (secrétaire) C.F.T.C., agents de maîtrise, mille Hankar (trésorière) C.F.T.C., amployés.

Mme Rouleau, M. Raimbeuf. C.G.T., vatrise de jeunes à l'allure décidée.

Elu,
A signaler qu'il y a 4 mols la C.F.
T.C. n'existait pas dans l'établissement,
et que le premier adhérent à notre
centrale syndicale vient d'être élu délégué titulaire, affirmant une fols de
plus la confiance que lui ont témoigné
ses camarades d'ateller.

ETABLISSEMENTS JAPY-FRERES

Résultats des élections des délégués du personnel :

Effectifs Inscrits : 31.

Effectifs votants : 29.

Laboue Héléns (C. F. T. C.) 26 voix.

Eiue.

Autre élection :

Effectifs du personnel : 31.

Votants : 29.

Suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu :

Titulaire suppléant :

Foret Edouard (C.F.T.C.) 23 plus

voix : 24. Elu.

Jacovisey Ant. C.GT) 26 plus 1 voix 1

7. Elu.

Carron Eugène (C.C.T.) 1 plus 27 olx : 28. Flu. Valiois Rose (C.F.T.C.) 1 plus 10 voix: 1. Ballottage.

SADIR-CARPENTIER

Elections délégués du personnel

SUPPLEANTS Délégués suppléants : Robin Paul. Votants : 33. Voix : 25. Elu. Elections des membres du Comité. d'Etablissement

TITULAIRES Ing. tech. : Casser Coze Christian. Votants : 19. Volx : 13. Elu. Cadres:
Blé Madeleine,
Votants: 19, Voix: 11, Elu.

SUPPLEANTS

Employés : Véron Simone (C F.T.C.). Votants : 31. Vo.x : 15. Elu.

USINE WESTINGHOUSE

A FREINVILLE-SEVRAN

n attendant la déuvernementale au
il ne s'es tproduit.

DES JEUNES
ns l'entreprise :
26 jours ouvrables.
18 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
27 jours ouvrables.
28 jours ouvrables.
29 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
21 jours ouvrables.
22 jours ouvrables.
23 jours ouvrables.
24 jours ouvrables.
25 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
27 jours ouvrables.
28 jours ouvrables.
29 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
21 jours ouvrables.
22 jours ouvrables.
23 jours ouvrables.
24 jours ouvrables.
25 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
27 jours ouvrables.
28 jours ouvrables.
29 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.
21 jours ouvrables.
22 jours ouvrables.
23 jours ouvrables.
24 jours ouvrables.
25 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
26 jours ouvrables.
27 jours ouvrables.
28 jours ouvrables.
29 jours ouvrables.
20 jours ouvrables.

A. SANDRAS.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

par notre Avocat Maître BOHN le matin, 29, rue Desaix. Paris-15' Tél. SEGur 79-53

les mercredi et vendredi de 17 à 19 heures (Service juridique ler étage)

11 bis, rue Roquépine. Paris-8'

LECTEUR!

En raison de la période des vacances

MÉTAUX VOIX DES

ne paraîtra pas en Septembre

Au «Journal Officiel»

« J. O. » du 23 juin. — Décret du 21 juin tendant à déclarer exécutoire, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'acte dit loi du 27 mai 1941 portant institution d'un livre de paye.

« J. O. » du 26 juin. — Rectificatif au « J. O. » du 30 mai fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, Loiret, Yonne, Calvados, Haute-Garonne, Ain, Rhône, Région administrative de Strasbourg.

— Rectificatif au « J. O. » du 31 mars portant classification des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maitrise dans les industries de la Métallurgie et du Travait des Métaux des départements de la Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.

« J. O. » du 30 juin. — Arrêté du 21 juin relatif aux congés payés des travailleurs déclassés.

« J. O. » du 3 juillet.

- Arrêté du 21 juin modifiant des abattements de zones pour certaines localités du département de Vaucluse. « J. O. » du 6 juillet.

— Arrêté du 29 juin fixant le régime des primes d'allaitement et bons de lait. « J. O. » du 13 juillet.

— Loi 46-1623 du 12 juillet relative au jour férié du 15 juillet 1946. « J. O. » du 21 juillet. Décret nº 46-1622 du 19 juillet 1946 pour l'application aux conjointes ou veuves de salariés ayant élevé cinq enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, des dispositions de la loi Nº 46-1146 du 22 mai portant généralisation de la Sécurité sociale.

Pour les textes complets.

Nous ne pouvons donner dans ce journal l'intégralité de tous les textes cue nous vous signalons, certains d'entre eux n'ayant qu'un intérêt local ou particulier à une certaine branche de la métallurgie. Les camarades intéressés particulièrement par ces lois, arrêtés ou décisions peuvent se les procurer en s'adressant directement à l'administration du « Journal Officiel », bl. quai Voltaire, Paris 7 (C.C.P. 100-97 Pariss en envoyant 4 francs par § J. O. » demandé.